

Territoire de Belfort : 31 décembre 2001, Éloie sous les eaux

Le 31 décembre 2001, inondés depuis la veille suite à la rupture d'une digue, les habitants d'Éloie et d'une partie de Valdoie s'apprêtent à vivre un triste réveillon de la Saint-Sylvestre.

VU 3938 FOIS | LE 31/12/2014 À 05:00 | MIS À JOUR À 07:52 |



1 / 2

C'était il y a treize ans, dans un décor inimaginable la veille encore... Photos d'archives ER-LE PAYS





« J'ai été invité pour le réveillon par des amis près d'Étueffont avec mon épouse et ma mère » se souvient André Beyer, toujours domicilié dans la rue principale d'Éloie. « Tout ce qui se trouvait au rez-de-chaussée avait été emporté par l'eau ou avait été endommagé. Heureusement, l'appartement était au sec, mais il n'y avait plus de chauffage et je n'avais plus de bois. On a vécu avec des couvertures pendant deux jours, le temps qu'EDF remette en route l'électricité ».

Pour Bernard Martin, qui vit désormais à Champagny, la Saint-Sylvestre 2001 a été tout aussi triste : « Ce soir-là, nous avons été invités par ma belle-sœur à Plancher-les-Mines. Nous avons besoin d'un entracte festif avant de replonger dans la réalité. Toutes les chaussures de mon épouse avaient été emportées par l'inondation. Elle a dû se rendre au réveillon en pantoufles ! ».

« Victimes de l'inertie »

À Éloie, le traumatisme vécu il y a treize ans est toujours là, d'autant plus que dix-neuf des sinistrés de 2001 (sur 120 maisons touchées) ne sont toujours pas indemnisés complètement. Une situation incompréhensible pour Bernard Martin, responsable de l'ASEV (association des sinistrés d'Éloie et de Valdoie) : « Nous sommes victimes d'une inertie. Certaines compagnies d'assurances ont dédommagé leurs clients, d'autres continuent à traîner les pieds, comme pour gagner du temps... »

Selon Bernard Martin, il reste environ 300.000 euros à distribuer, une somme s'ajoutant à l'indemnisation partielle apportée par l'état de catastrophe naturelle : « L'expertise a pris beaucoup de temps mais aujourd'hui, on aimerait bien que les modalités d'exécution du jugement de la cour d'appel administrative de Nancy se concrétisent enfin ».

Autrement dit, que les assureurs des sinistrés les indemnisent avant de se retourner vers leurs collègues défendant les intérêts des constructeurs des digues. La décision en appel du 28 novembre 2013 condamne en effet les sociétés DTP terrassement, Artelia eau et Bureau Véritas à prendre en compte les 10 % de responsabilité imputés au conseil général du Territoire de Belfort par le tribunal administratif de Besançon le 25 septembre 2012.

Commentaire d'André Beyer (74 ans), ouvrier Bull en retraite : « J'ai l'impression que les assureurs attendent que les sinistrés disparaissent d'eux-mêmes afin de ne pas payer ». Depuis le début de cette interminable procédure, une quinzaine d'entre eux est en tout cas décédée et beaucoup ont quitté Éloie, traumatisés à jamais.

[Toute l'info de l'Aire urbaine dans les pages réservées à nos abonnés](#)